

Lieux de recherche impliquant la personne humaine (LRIPH)
liste des autorisations délivrées par l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté
au 31 juillet 2022

spécificités	Arrêté - décision	Département	LIBELLE	Lieu de recherche	Responsable du lieu	Type de recherches autorisées	Date signature	Date fin validité autorisation
CEN	ARSBFC/DOS/PSH/2021-1078	21	Décision 2021-1078 au profit de la SARL CEN, renouvellement d'autorisation de fonctionnement du LRIPH dénommé CEN EXPERIMENTAL – ZA MAZEN SULLY – DIJON	SARL CEN - LRIPH dénommé CEN EXPERIMENTAL – ZA MAZEN SULLY – DIJON	M Georges Mayeux - gérant	L'autorisation pour effectuer des recherches impliquant la personne humaine concerne: - Les aliments, ingrédients et compléments alimentaires - les biomatériaux et dispositifs médicaux non implantables, - les produits cosmétiques, - les sciences du comportement.	15/09/2021	22/09/2028
CGFL	ARSBFC/DOS/PSH/2021-260	21	DECISION 2021-260 renouvellement d'autorisation de fonctionnement du lieu de recherche clinique sur la personne humaine au profit de CGFL à Dijon, unité de recherche de phase précoce	CGFL Dijon -Centre Georges François Leclerc - unité de recherche de phase précoce	Professeur Charles COUTANT, directeur général du centre Georges-François Leclerc de DIJON	Le renouvellement d'autorisation pour effectuer des recherches impliquant la personne humaine concerne: - les médicaments, - les biomatériaux et dispositifs médicaux, - les dispositifs médicaux de diagnostics in vitro, - les dispositifs médicaux de diagnostics in vitro, - les produits sanguins labiles, - les organes, tissus, cellules d'origine humaine ou animale, y compris lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion d'une intervention chirurgicale, les produits cellulaires à finalité thérapeutique, - les produits radio pharmaceutiques. Le type de recherche sur le médicament concerne : - les essais de phase 1 : utilisation de principes actifs nouveaux, dont médicaments administrés pour la première fois à l'homme, - les essais de phase 2 (dose déterminée) : essais de toxicité, efficacité, - les essais de phase 3 : comparaison d'une stratégie A/B, développement de nouvelles indications thérapeutiques.	29/03/2021	05/04/2024
CIC P Dijon	ARSBFC/DOS/PSH/2021-1092	21	DECISION 2021-1092 portant renouvellement d'autorisation du lieu de recherches Centre d'Investigation Clinique 1432 (CIC 1432), module plurithématique (CIC-P) situé sur le site du centre hospitalier universitaire de Dijon-Bourgogne	CHU Dijon - CIC 1432 plurithématique -plateforme d'investigation technologique. Renouvellement avec extension à la pédiatrie	Pr BARDOU	L'autorisation concerne les recherches portant sur : • les médicaments, • les biomatériaux et les dispositifs médicaux, • les organes, tissus, cellules d'origine humaine ou animale, • les produits cellulaires à finalité thérapeutique, • les produits alimentaires et les médicaments de thérapie innovante (MTI). Le type de recherche sur le médicament concerne : • les essais de phase 1 : utilisation de principes actifs nouveaux, dont médicaments administrés pour la première fois à l'homme, • les essais de phase 2 (dose déterminée) : essais de toxicité, efficacité, • les essais de phase 3 : comparaison d'une stratégie A/B, développement de nouvelles indications thérapeutiques.	20/10/2021	31/10/2024
CIC P Dijon	ARSBFC/DOS/PSH/2021-026	21	DECISION 2021-026 renouvellement d'autorisation du lieu de recherches de la plateforme d'investigation technologique CIC 1432 (CIC 1432), module plurithématique site du CHU21 situé au Pôle de rééducation-Réadaptation, 23A rue Paul Gaffarel à DIJON	CHU Dijon - plateforme d'investigation technologique CIC 1432, module plurithématique site du CHU situé au Pôle de rééducation-Réadaptation	Pr Paul ORNETTI, PU-PH, Rhumatologie	Le renouvellement d'autorisation pour effectuer des recherches impliquant la personne humaine concerne : - Les médicaments, - Les biomatériaux et dispositifs médicaux, - Les produits cellulaires à finalité thérapeutique, - Les dispositifs ou équipements non médicaux pouvant influencer les capacités physiques (vêtements, chaussures, produits de nutrition ...). Le type de recherche sur le médicament concerne : - Les essais de phase 1 : utilisation de principes actifs nouveaux, dont médicaments administrés pour la première fois à l'homme, - Les essais de phase 2 (dose déterminée) : essais de toxicité, efficacité, - Les essais de phase 3 : comparaison d'une stratégie A/B, développement de nouvelles indications thérapeutiques.	15/01/2021	20/03/2023
CSGA INRA	ARSBFC/DOS/PSH/2021-1307	21	Décision 2021-1307 autorisation LRIPH centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA), au profit de l'institut national de la recherche en agriculture, alimentation et environnement (INRAE BFC) situé au 17 rue de Sully, BP 86510, 21 065 DIJON cedex.	INRAE BFC - Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA)	Loïc BRIAND, directeur de recherche INRAE, directeur d'unité	Autorisation pour effectuer des recherches impliquant la personne humaine concerne: - les produits alimentaires (commerciaux ou expérimentaux), - les stimuli olfactifs ou sapides de qualité alimentaire ou pharmacopée, - les stimuli olfactifs autorisés en cosmétologie	30/12/2021	31/12/2028

Lieux de recherche impliquant la personne humaine (LRIPH)
liste des autorisations délivrées par l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté
au 31 juillet 2022

spécificités	Arrêté - décision	Département	LIBELLE	Lieu de recherche	Responsable du lieu	Type de recherches autorisées	Date signature	Date fin validité autorisation
Cognition Dijon Montmuzard	ARSBFC/DOS/PSH/2020-155	21	Décision 2020-155 portant autorisation de lieu de recherche impliquant la personne humaine sur le site UFR STAPS du laboratoire Cognition, action et plasticité sensorimotrice INSERM U1093	UFR-STAPS labo INSERM U1093 - Campus Montmuzard - laboratoire Cognition, action et plasticité sensorimotrice INSERM U1093	Pr Charalambos PAPAXANTHIS directeur du laboratoire, site UFR STAPS	Etudes du mouvement et les interactions cognition, action et plasticité	13/03/2020	validité durée de 7 ans
Cognition Dijon Marey	ARSBFC/DOS/PSH/2020-154	21	Décision 2020-154 portant autorisation de lieu de recherche impliquant la personne humaine sur le site Marey du laboratoire Cognition, action et plasticité sensorimotrice INSERM U1093	site Marey, au sein de l'Institut Marey Maison de la Métallurgie, 64 rue de Sully, 21000 Dijon - laboratoire Cognition, action et plasticité sensorimotrice INSERM U1093	Pr Charalambos PAPAXANTHIS, directeur du laboratoire, site Marey, l'Institut Marey Maison de la Métallurgie, 64 rue de Sully, 21000 Dijon	Etudes du mouvement et les interactions cognition, action et plasticité	13/03/2020	durée validité 7 ans
Cardio Besançon	ARSBFC/DOS/PSH/2021-552	25	DECISION 2021-552 portant renouvellement d'autorisation de fonctionnement du lieu de recherche clinique pour le service de cardiologie du CHRU de BESANCON	CHRU Besançon - service cardiologie	Professeur Nicolas MENEVEAU, PU-PH, chef du pôle cœur-poumon	Le renouvellement d'autorisation pour effectuer des recherches impliquant la personne humaine concerne : - Les médicaments, - Les biomatériaux et dispositifs médicaux, - Les produits cellulaires à finalité thérapeutique, - Les organes, tissus, cellules d'origine humaine ou animale, - Les produits cellulaires à finalité thérapeutique ; Le type de recherche sur le médicament concerne : - Les essais de phase 1 : utilisation de principes actifs nouveaux, dont médicaments administrés pour la première fois à l'homme, - Les essais de phase 2 (dose déterminée) : essais de toxicité, efficacité, - Les essais de phase 3 : comparaison d'une stratégie A/B, développement de nouvelles indications thérapeutiques.	20/05/2021	30/07/2024
CIC 1431 Besançon	ARSBFC/DOS/PSH/2021-178	25	Décision 2021-178 renouvellement autorisation LRIPH pour le Centre d'investigation clinique (INSERM CIC-1431) du CHRU de BESANCON localisation transitoire (Pr TOURISSOT)	CHRU Besançon - CIC 1431 - localisation transitoire	Pr TOUSSIROT	Le renouvellement d'autorisation pour effectuer des recherches impliquant la personne humaine concerne : - Les médicaments, - Les biomatériaux et dispositifs médicaux, - Les produits cellulaires à finalité thérapeutique, - Les organes, tissus, cellules d'origine humaine ou animale, - Les produits cellulaires à finalité thérapeutique, - Les médicaments de thérapie innovante (MTI) : thérapie génique, thérapie cellulaire somatique, issus de l'ingénierie cellulaire ou tissulaire combinés de thérapie innovante, - Les médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement (MTI-PP) ; Le type de recherche sur le médicament concerne : - Les essais de phase 1 : utilisation de principes actifs nouveaux, dont médicaments administrés pour la première fois à l'homme, - Les essais de phase 2 (dose déterminée) : essais de toxicité, efficacité, - Les essais de phase 3 : comparaison d'une stratégie A/B, développement de nouvelles indications thérapeutiques.	19/04/2021	08/04/2024
CIC 1431 Besançon	ARSBFC/DOS/PSH/2022-839	25	DECISION ARS-BFC/DOS/PSH/2022-839 portant installation définitive, pour les activités ambulatoires du lieu de recherche clinique impliquant la personne humaine (LRIPH) pour le centre d'investigation clinique du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon dans des locaux dédiés, et, modifiant la décision ARS-BFC/DOS/PSH/2021-0178 portant renouvellement d'autorisation de fonctionnement du lieu de recherche clinique impliquant la personne humaine (LRIPH) pour le Centre d'investigation clinique (INSERM CIC-1431) du CHU de BESANCON pour une période transitoire (N° FINESS EJ : 25 000 001 5 – N° FINESS ET : 25 000 695 4) situé 2 place Saint Jacques 25030 BESANCON CEDEX	CHRU Besançon - CIC 1431 - installation définitive	Pr TOUSSIROT	Le renouvellement d'autorisation pour effectuer des recherches impliquant la personne humaine concerne : - Les médicaments, - Les biomatériaux et dispositifs médicaux, - Les produits cellulaires à finalité thérapeutique, - Les organes, tissus, cellules d'origine humaine ou animale, - Les produits cellulaires à finalité thérapeutique, - Les médicaments de thérapie innovante (MTI) : thérapie génique, thérapie cellulaire somatique, issus de l'ingénierie cellulaire ou tissulaire combinés de thérapie innovante, - Les médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement (MTI-PP) ; Le type de recherche sur le médicament concerne : - Les essais de phase 1 : utilisation de principes actifs nouveaux, dont médicaments administrés pour la première fois à l'homme, - Les essais de phase 2 (dose déterminée) : essais de toxicité, efficacité, - Les essais de phase 3 : comparaison d'une stratégie A/B, développement de nouvelles indications thérapeutiques.	01/07/2022	08/04/2024
Hémato Besançon	ARSBFC/DOS/PSH/2020-022	25	Décision 2020-022 autorisation lieu de recherche impliquant la personne humaine au sein du service d'hématologie du CHU BESANCON	CHRU Besançon - service hématologie Site Jean MINJOZ	Pr Eric DECONINICK	Autorisation portant sur la première administration à l'homme ou concernant des recherches mentionnées au 1° de l'article L1121-1 du CSP, réalisées dans un service hospitalier et qui nécessitent des actes non habituellement pratiqués dans le cadre de l'activité du service ou qui concernent des personnes présentant une condition clinique distincte de celle pour laquelle le service a compétence dans le domaine des : organes, tissus, cellules et produits d'origine humaine ou animale produits cellulaires à finalité thérapeutique	17/01/2020	16/01/2023

Lieux de recherche impliquant la personne humaine (LRIPH)
liste des autorisations délivrées par l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté
au 31 juillet 2022

spécificités	Arrêté - décision	Département	LIBELLE	Lieu de recherche	Responsable du lieu	Type de recherches autorisées	Date signature	Date fin validité autorisation
oncologie Besançon	ARSBFC/DOS/PSH/2021-040	25	DECISION 2021-040 renouvellement autorisation lieu de recherche clinique pour le service d'oncologie médicale du CHRU de BESANCON 2 place Saint Jacques 25030 BESANCON CEDEX	CHRU Besançon - service oncologie médicale - remplace 2021-027	Pr Christophe BORG, Pôle de cancérologie	<p>Le renouvellement d'autorisation pour effectuer des recherches impliquant la personne humaine concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les médicaments, - Les biomatériaux et dispositifs médicaux, - Les produits cellulaires à finalité thérapeutique, - Les organes, tissus, cellules d'origine humaine ou animale, - Les produits cellulaires à finalité thérapeutique, - Les médicaments de thérapie innovante (MTI) : thérapie génique, thérapie cellulaire somatique, issus de l'ingénierie cellulaire ou tissulaire combinés de thérapie innovante, - Les médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement (MTI-PP) ; <p>Le type de recherche sur le médicament concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les essais de phase 1 : utilisation de principes actifs nouveaux, dont médicaments administrés pour la première fois à l'homme, - Les essais de phase 2 (dose déterminée) : essais de toxicité, efficacité, - Les essais de phase 3 : comparaison d'une stratégie A/B, développement de nouvelles indications thérapeutiques. 	26/01/2021	28/01/2024